

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 13 août 2012 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Philippe Fortin, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant.

Sont aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard; ainsi que l'inspecteur en bâtiments, Monsieur Francis de la Boissière.

Ouverture de l'assemblée

Madame le maire suppléant ouvre la séance à 20h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2012-159

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2012-160

Acceptation du procès-verbal du 9 juillet 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2012 soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION No 2012-161

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 13 août 2012 totalisant la somme de :
(factures à payer 2012) (chèques No 30578 à 30633) 115 541.49\$
- en date du 13 août 2012 totalisant la somme de : 90 492.07\$
(factures payées)

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

RÉSOLUTION No 2012-162

Vieille fromagerie de Saint-Prime – Campagne de financement 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement d'une subvention de 3 000\$ à la Vieille Fromagerie de St-Prime dans le cadre de leur campagne de financement 2012 visant la réalisation de leur nouveau plan de développement stratégique 2011-2013.

Dépôt

Analyse budgétaire au 31 juillet 2012

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général procède, lors de cette session ordinaire du conseil, au dépôt des deux états comparatifs mentionnés au dit article; lesquels sont datés du 31 juillet 2012.

OMH de Saint-Prime – Révision budgétaire 2012

RÉSOLUTION No 2012-163

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires révisées de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Prime pour l'année 2012 prévoyant pour les deux ensembles immobiliers des dépenses globales de 211 768\$ incluant l'application du plan pluriannuel d'intervention (PPI); et une contribution municipale de 9 685\$, et en autorise le versement de cette dernière somme.

RÉSOLUTION No 2012-164

Fonds de la ruralité de la MRC du Domaine- du-Roy – Projet d'agrandissement du musée et renouvellement du produit muséal

ATTENDU QUE les éléments nécessaires à la présentation d'un projet au Fonds de la ruralité de la MRC du Domaine-du-Roy doivent avoir des effets structurants pour le milieu à savoir le développement et la prospérité des collectivités ainsi que d'assurer la qualité de vie des collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;

ATTENDU QUE le projet consiste en l'actualisation de son volet interprétation et au développement d'une approche dynamique pour satisfaire la clientèle par la réalisation des quatre étapes suivantes, soient :

1. le réaménagement des lieux grâce à la construction de l'ancienne chaufferie;
2. la bonification du volet interprétation par l'ajout d'une nouvelle exposition;
3. l'intégration de volets « fabrication du fromage »;
4. la mise en valeur des fromageries régionales et leurs fromages.

ATTENDU QUE ce projet permettra de consolider le Musée du fromage Cheddar, un site touristique ayant toute son importance à Saint-Prime et qui, de plus est une offre complémentaire des grands sites touristiques de la MRC tels que Val-Jalbert et le Zoo sauvage.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil donne son aval dans l'enveloppe locale au projet de « La Corporation de la vieille fromagerie Perron de Saint-Prime » présenté au Fonds de la ruralité de la MRC du Domaine-du-Roy pour un montant de 30 000\$ afin d'y permettre la réalisation de leur projet intitulé : « Agrandissement du musée et renouvellement du produit muséal ».

RÉSOLUTION No 2012-165

Nomination d'un maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE Madame la conseillère Gemma Lamontagne soit nommée maire suppléant de la Municipalité de Saint-Prime pour les six prochains mois (C.M. article 116, et que Monsieur le conseiller Adrien Perron soit nommé substitut du maire suppléant pendant la même période.

***Article 116 C.M.** « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés. »*

RÉSOLUTION No 2012-166

Vente d'un terrain résidentiel – Marie-Chantale Laprise

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Prime vende de gré à gré pour le prix de 6 500\$ plus les taxes applicables, payable comptant l'immeuble décrit ci-après à Madame Marie-Chantale Laprise; le tout selon l'offre et promesse d'achat signée par celle-ci le 8 août 2012 :

- Lot 4 087 688 du Cadastre du Québec d'une superficie de 882,9 mètres carrés; ce lot formant un emplacement sis au 557 de la rue Grenier à Saint-Prime.

QUE Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant, **et** Monsieur Régis Girard, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime l'acte notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

QU'advenant un défaut de l'acquéreur de conclure la transaction citée ci-haut d'ici le 10 septembre 2012, cette résolution deviendra nulle.

**RÉSOLUTION
No 2012-167**

Demande à la CPTAQ – Les Ruchers D.J.F.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Ruchers D.J.F. inc. est propriétaire d'un emplacement résidentiel sis au 350 de la rue principale à Saint-Prime; lequel est formé du lot 4 826 586 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation de lotir et d'aliéner en sa faveur, une partie du lot 4 826 586 d'une superficie de 5 352 mètres carrés afin de pouvoir implanter une entreprise apicole sur un emplacement agricole adjacent à sa résidence.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-012 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 7 août 2012, recommandant au conseil municipal d'appuyer cette demande de lotissement et de morcellement auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la construction de bâtiments apicoles.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de la compagnie Les Ruchers D.J.F. inc. visant à obtenir l'autorisation de lotir et d'aliéner en sa faveur, une partie du lot 4 826 586 d'une superficie de 5 352 mètres carrés afin de pouvoir implanter une entreprise apicole sur un emplacement agricole adjacent à sa résidence.

Que la résolution numéro 2012-012 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 7 août 2012, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

**RÉSOLUTION
No 2012-168**

Subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier – Décret de travaux (rue Lindsay et 3^e rang sud, secteur des Épinettes)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète les travaux suivants dans le cadre du programme d'amélioration du réseau municipal, soient :

- 1) construction d'infrastructures de voirie (fondation et pavage) sur environ 30 mètres, à l'extrémité sud-ouest de la rue Lindsay : budget évalué à 6 900\$;
- 2) rehaussement du profil et remplacement d'un ponceau (diamètre et longueur plus élevé) dans le secteur des Épinettes du 3^e rang sud : budget évalué à 8 000\$.

**RÉSOLUTION
No 2012-169**

Programme PIQM, lot 3 segments 011 à 013 – Soumissions de l'appel de propositions pour plans et devis, et surveillance

CONSIDÉRANT la résolution No 2012-136 du conseil municipal, en date du 18 juin 2012, ayant pour but d'autoriser le directeur général, Monsieur Régis Girard, à procéder à un appel de propositions sur invitation pour les services professionnels en ingénierie (confection des plans et devis, support technique et surveillance des travaux) nécessaires à la réalisation des travaux du lot 3, soit les segments 011 à 013 inclusivement au droit de la rue Principale, compris entre l'avenue Albert-Perron et la rue Lamontagne, à l'intérieur du plan d'intervention déposé en décembre 2006 sous le numéro 085-P005434-1130-VR-0121-00; le tout selon un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles mentionnées à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec*.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, désigné par le directeur général suite à la délégation obtenue du conseil municipal par le règlement No 2011-07 entré en vigueur le 4 mai 2011, a procédé à l'évaluation des deux soumissions déposées, selon les dispositions de l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*, afin d'en faire une recommandation d'acceptation.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au conseil municipal d'accorder le contrat à la firme « Dessau inc. » car celle-ci a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par « Dessau inc. » et leur adjuge un contrat au montant total de 51 715.76\$ taxes incluses; le tout conditionnellement à, pour les sections 3 à 7 du bordereau de soumissions :

- la réception du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), s'il y a lieu;
- l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt prévoyant la réalisation des travaux.

QUE Monsieur Régis Girard, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Prime ledit contrat avec « Dessau inc. ».

**RÉSOLUTION
No 2012-170**

Assemblée générale annuelle du Réseau québécois de Villes et Villages en santé

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil délègue Madame Gemma Lamontagne, maire suppléant, afin de représenter la municipalité de Saint-Prime lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui aura lieu au Centre de Congrès de Rouyn-Noranda, le vendredi 21 septembre 2012 dans le cadre de leur colloque annuel.

**RÉSOLUTION
No 2012-171**

Ajournement de l'assemblée

À 20 h 22, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit ajournée au lundi 20 août 2012, à compter de 20 h.

**Gemma Lamontagne,
Présidente de l'assemblée**

**Régis Girard,
Directeur général**

=====